

## Communiqué de presse

Nantes, le 23 novembre 2017

### ETATS GENERAUX DE L'ALIMENTATION

## Le maintien des équilibres agricoles garanti avec l'Aéroport du Grand Ouest

A l'heure où s'achèvent les groupes de travail des Etats Généraux de l'Alimentation, il apparaît indispensable de maintenir dans les zones péri-urbaines une activité agricole diversifiée, élément essentiel pour assurer un approvisionnement qualitatif et local à la population. Dans l'Ouest, le transfert de l'Aéroport Nantes Atlantique à Notre-Dame-des-Landes maintient un équilibre harmonieux : Certification Haute Qualité Environnementale, limitation des friches agricoles, processus exigeant de compensations agricoles, association étroite du monde agricole dès l'origine du projet... loin des clichés et des anathèmes, l'Aéroport du Grand Ouest a toujours apporté une attention particulière à la préservation des équilibres agricoles du territoire.

#### **Objectif : préserver les terres agricoles**

Sur les 1650 hectares de l'emprise de la DUP (Délégation d'Utilité Publique) de l'Aéroport du Grand Ouest, le projet de transfert prévoit 463 hectares de compensations environnementales auxquels s'ajoutent 225 hectares de terres agricoles. Sans le projet d'aéroport, ces surfaces importantes auraient déjà été gagnées en partie par l'urbanisation.

Le plan de gestion agro-environnemental décidé pour permettre la réalisation du projet a été soigneusement concerté avec le monde agricole. Son enveloppe s'élève à 41 millions d'euros, soit près de 10% du montant de l'investissement. En complément, la validation des arrêtés environnementaux par la justice permet de fixer le cadre à respecter par les maîtres d'ouvrage. Ceux-ci sont soumis à une obligation de résultats dans la mise en place des mesures compensatoires, qui ont été saluées à une époque où leur généralisation n'était pas encore actée. La méthode de compensation dite fonctionnelle testée sur Notre dame des Landes a ainsi été reprise dans la loi pour la reconquête de la biodiversité d'août 2008. « *Si un projet présente un bénéfice social et économique avéré, qu'il respecte les équilibres environnementaux, il peut bien sûr être développé. Tout en gardant à l'esprit qu'il faut mettre en œuvre, a minima, une démarche de compensation écologique* », rappelait encore Nicolas Hulot dans une interview à *La Gazette des Communes* le 3 octobre dernier.

#### **Une urbanisation limitée grâce à la création de la Zone d'Aménagement Différé en vue de l'aéroport**

Le Département de Loire-Atlantique a pris très tôt des initiatives concrètes pour limiter la consommation des terres agricoles, dont l'Aéroport du Grand Ouest représentera une part minime. Hors de l'emprise aéroportuaire, 2000 hectares de terres par an sont consommés en Loire-Atlantique pour le développement des activités humaines.

Le transfert de l'aéroport va ainsi libérer 570 hectares des contraintes d'urbanisation afin d'accueillir 15000 habitants au sud de Nantes, à l'intérieur du périphérique permettant d'éviter que deux fois plus de foncier notamment agricole soient consommé en deuxième et troisième couronne.

En parallèle il garantira la préservation des terres agricoles avec la mise en place d'un Périmètre d'Espaces Agricoles Naturels de 17.000 ha entre l'agglomération et la plate-forme. 3 fois la ville de Nantes !

### **L'accompagnement durable et l'association étroite des exploitants et propriétaires agricoles**

Dans les années 1970, le Conseil Général de Loire-Atlantique a acheté les terres au fur et à mesure qu'elles se libéraient. Sur les 1239 ha de la concession, plus de 80% des terres ont été acquises à l'amiable au fil des ans par le Conseil Général puis Aéroport du Grand Ouest.

Parmi les agriculteurs, 40 étaient concernés par l'opération. La grande majorité d'entre eux, à savoir 32, ont accepté une négociation à l'amiable dans le cadre d'un accompagnement par la Chambre d'Agriculture, et été relocalisés à moins de 5 km.

Aucune perte d'emplois agricoles n'a été constatée. Tous ceux qui souhaitaient être relocalisés l'ont été et la plupart salue les protocoles d'accord de 2008 sur les indemnités et de 2013 sur les compensations élaborés entre l'Etat et la Chambre d'Agriculture.

*« Pas un projet n'a fait l'objet d'autant d'études, d'analyses, de concertation, notamment sur le plan agricole et environnemental », affirme Philippe Grosvalet, Président du Département de Loire-Atlantique et Président du SMA. « Le protocole d'accord signé avec la Chambre d'agriculture illustre l'accompagnement exceptionnel qui a prévalu tout au long du projet. Lorsque toutes les procédures ont été respectées, lorsque la justice s'est prononcée à de nombreuses reprises, lorsque le peuple a voté, il faut passer aux actes ou alors il y a un problème de démocratie. »*

### **Contact presse :**

[presse@sma-grandouest.eu](mailto:presse@sma-grandouest.eu) - [www.sma-grandouest.eu](http://www.sma-grandouest.eu) - Twitter : [@sma\\_grandouest](https://twitter.com/sma_grandouest)

### **A propos du SMA**

Le syndicat mixte aéroportuaire du Grand Ouest (SMA) regroupe les 20 collectivités locales bretonnes et ligériennes investies dans le projet d'Aéroport du grand Ouest dont six participent au financement de la plateforme et de sa desserte routière. Le SMA représente les intérêts des populations riveraines et des territoires concernés. Il participe aux instances de pilotage et de suivi du projet. Il finance les études sur les dessertes en transports collectifs de la future plateforme aéroportuaire et les études d'aménagement et de développement des territoires à proximité de l'infrastructure.

### **Liste des membres du SMA (en gras les financeurs de la plateforme et de la desserte routière) :**

Régions : **Pays de la Loire, Bretagne** / Départements : **Loire-Atlantique**, Ille et Vilaine, Morbihan, Mayenne, Maine et Loire / Agglomérations : **Nantes Métropole, CARENE, Cap Atlantique**, Rennes Métropole, Angers Loire Métropole / Communautés de Communes : Estuaire et Sillon, Erdre et Gesvres, Pays d'Ancenis, Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas des Bois, Région de Blain, Région de Nozay, Pays de Redon, Chateaubriant - Derval.